

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

P.V. n° 85.743

N° 1.509.165

SERVICE

Classification internationale :

G 09 f

de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Collerette de contrôle ou d'identification en matière plastique pour récipients.

M. JEAN RAOUL EUGÈNE MEYER résidant en France (Calvados).

Demandé le 1^{er} décembre 1966, à 13^h 53^m, à Paris.

Délivré par arrêté du 4 décembre 1967.

*(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 2 du 12 janvier 1968.)**(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

Il est usuel de prévoir sur les récipients utilisés pour certaines applications des repères ou indications permettant par exemple un contrôle ou une identification. Ainsi, il est connu de prévoir sur les bouteilles de gaz liquéfiés des repères correspondant à une date de contrôle ou de mise en service, afin de pouvoir déterminer les périodes de contrôle des bouteilles après plusieurs remplissages, en vue de détecter des défaillances éventuelles, capables de réduire de façon dangereuse la résistance des bouteilles à la pression. Ces repères se présentent souvent sous la forme d'indications en relief portées par des collerettes métalliques placées sous le chapeau de la bouteille. Ces indications sont constituées par des caractères, des lettres et/ou des chiffres.

Mais étant donné qu'une couche de peinture est généralement projetée sur chaque bouteille au moment de son remplissage, les couches de peintures successives finissent par estomper les indications en relief des collerettes ou de la bouteille elle-même, et par rendre leur lecture très difficile. En règle générale, il faut alors procéder à un grattage qui représente une perte de temps si l'on veut éviter tout risque de dépassement de la période de contrôle. Par ailleurs il arrive souvent que les collerettes métalliques soient pliées de façon répétée et finissent par se sectionner et par échapper à la bouteille, de sorte que la période de contrôle ne peut plus être déterminée.

Un des buts de l'invention est de remédier à cet inconvénient et de permettre la réalisation d'une collerette de type nouveau destinée à des récipients et utilisable à des fins de contrôle, d'identification, etc.

L'invention est matérialisée, à titre de produit industriel nouveau, dans une collerette de contrôle, d'identification, etc., pour récipients, notamment pour bouteilles de gaz liquéfiés,

constituée par une matière plastique indéchirable portant les repères permettant le contrôle ou l'identification sous forme de silhouette ménagée en saillie à la périphérie de la collerette et/ou de découpes réservées dans ladite collerette ou sur son bord.

L'utilisation de matière plastique (notamment de matière thermoplastique) de caractère indéchirable supprime sensiblement les risques de détérioration résultant de pliages multiples comme cela est le cas des collerettes métalliques, et permet en outre une fabrication aisée par moulage, découpage ou d'une manière équivalente. Il existe sur le marché un certain nombre de matières plastiques indéchirables et l'invention n'est pas limitée à l'utilisation d'une matière particulière.

Par ailleurs, la disposition des repères sur la collerette permet une détermination aisée et permanente. On comprend, en effet, aisément qu'une indication présentée sous forme de silhouette en saillie à la périphérie de la collerette ne peut pas être recouverte par exemple par la peinture appliquée, et que le même résultat est obtenu pour les repères formés par des découpes ménagées dans la collerette. Le caractère indéchirable de la matière plastique évite également l'arrachement des parties correspondantes de la collerette.

Il est connu, dans l'industrie des gaz liquéfiés, d'identifier les périodes de contrôle par exemple par un chiffre indiquant l'année de contrôle ou de fabrication de la bouteille et par une lettre (A, B, C ou D) indiquant le trimestre de contrôle ou de mise en service. Suivant une particularité de l'invention, la collerette en matière plastique venue de fabrication peut être munie sur sa périphérie de plusieurs jeux de caractères écartés les uns des autres, et selon la date de contrôle ou de mise en service ou l'identification désirée, la collerette est sectionnée au

moyen d'un dispositif convenable, afin d'enlever en les coupant certains des jeux de caractères. Cette solution permet de réaliser la fabrication simultanée d'un nombre de collerettes qui, dans le cas présent, est quadruplé, ce qui réduit le prix de revient, compte tenu en particulier du faible prix de la matière plastique constituant les collerettes.

La description qui va suivre, faite en regard du dessin annexé, donné à titre non limitatif, permettra de mieux comprendre l'invention.

La fig. 1 est une vue en coupe verticale d'un récipient muni d'une collerette suivant l'invention.

Les fig. 2 et 3 sont des vues en plan partielles de deux modes de réalisation de collerettes.

La fig. 4 montre une collerette portant à sa périphérie quatre jeux de caractères d'identification.

La collerette 1 suivant l'invention est en matière plastique (par exemple en matière thermoplastique) de type indéchirable, présentant une certaine flexibilité, et permettant, par forçage en particulier, son engagement élastique sur le goulot 3 d'un récipient formé par exemple par une bouteille de gaz liquéfié.

Suivant le mode de réalisation que montre la fig. 2, la collerette 1 porte en saillie, sur son bord périphérique extérieur 4, des caractères d'identification 5 formés ici par une lettre et un chiffre. Comme indiqué, ces caractères sont solidaires de la matière formant la collerette et ils sont obtenus directement avec cette collerette, par exemple par moulage ou découpage de la matière plastique. Du fait de la nature indéchirable de cette matière plastique, la séparation de ces caractères par rapport à la collerette n'est guère à craindre, même en cas de pliage répété. Par ailleurs, ces caractères ne peuvent pas être rendus d'une lecture difficile au cours de l'usage, par exemple sous l'effet de la peinture projetée sur le récipient entre deux remplissages. On conçoit que la réalisation de tels caractères au moment de la fabrication est aisée, et les techniciens spécialisés dans les matières plastiques ont à leur disposition de nombreux processus permettant une fabrication rapide et peu coûteuse.

Suivant le mode de réalisation que montre la fig. 3, les caractères 6 sont ménagés par des découpes prévues dans le corps même de la collerette 1. Dans ce cas encore, aucune difficulté de

lecture ne peut apparaître par suite de l'appellation de couches de peinture sur le récipient.

Comme indiqué précédemment, il est usuel, en particulier dans le cas de collerettes de contrôle destinées à des bouteilles de gaz liquéfiés, d'indiquer les périodes de contrôle sur la collerette sous forme d'une indication définie par un chiffre précisant l'année et par une lettre (A, B, C ou D) indiquant le trimestre. Dans un tel cas, comme montré sur la fig. 4, la collerette 1 est munie sur sa périphérie, lors de la fabrication, par exemple par moulage ou découpage, de quatre jeux de caractères désignés par les références 7, 8, 9 et 10, correspondant aux quatre trimestres d'une même année. Ainsi, il est possible de fabriquer à l'aide d'un même outillage une quantité de collerettes quadruplée, ce qui, comme on le comprendra aisément, réduit le prix de revient. Au moment de l'utilisation il suffit alors, par exemple au moyen d'un dispositif de découpage indiqué schématiquement en 11, de sectionner trois des jeux de caractères 7, 8, 10, en laissant à la périphérie de la collerette simplement le jeu de caractères approprié 9.

Des modifications peuvent être apportées aux modes de réalisation décrits, dans le domaine des équivalences techniques, sans s'écarter de l'invention.

RÉSUMÉ

1° A titre de produit industriel nouveau, collerette de contrôle, d'identification, etc., pour récipients, notamment pour bouteilles de gaz liquéfiés, constituée par une matière plastique indéchirable portant des repères permettant un contrôle ou une identification sous forme de silhouette ménagée en saillie à la périphérie de la collerette et/ou de découpes réservées dans ladite collerette ou sur son bord.

2° Modes de réalisation de cette collerette présentant les particularités conjugables suivantes :

a. Elle est obtenue par moulage ou découpage;

b. Elle porte sur son bord périphérique un certain nombre de caractères de contrôle ou d'identification venus de fabrication, certains de ces caractères étant enlevés par sectionnement au moment de l'utilisation.

JEAN RAOUL EUGÈNE MEYER

Par procuration :

Cabinet MAULVAULT

FIG. 1

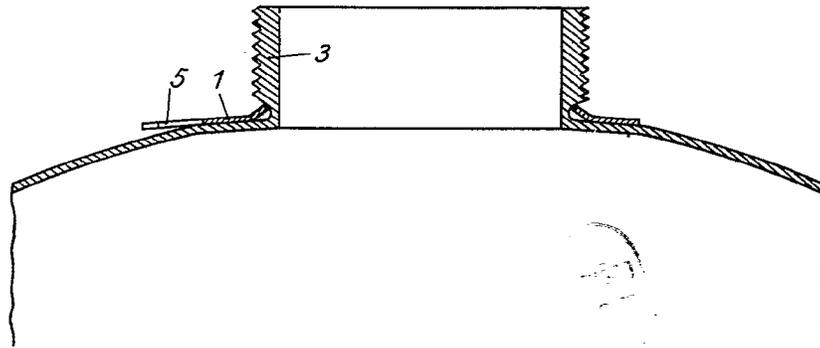


FIG. 2

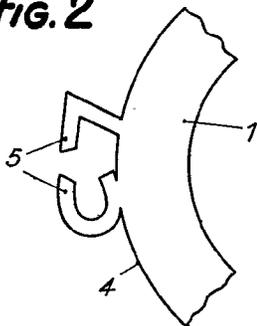


FIG. 3

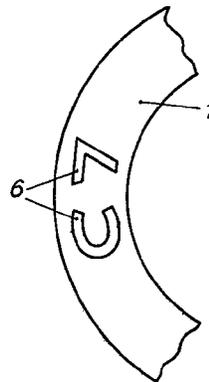


FIG. 4

